



# Décision portant délégation de signature

### Le président

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L712-2,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'université du 18 décembre 2024, portant élection de Monsieur Franck LE DERF, en qualité de président de l'université de Rouen Normandie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

#### Décide

# Article 1: actes relatifs à la gestion administrative de la composante

Monsieur Nicolas SEGLAS, chef du département métiers de la transition et de l'efficacité énergétiques (MT2E) de l'IUT de Rouen, ci-après « le délégataire », reçoit délégation de signature pour signer les conventions de stages sortantes des étudiants relevant du département.

## Article 2 : utilisation de la délégation de signature

Le délégataire doit, à peine de retrait immédiat de cette délégation, rendre compte sans délai de manière exhaustive et à toute requête qui lui en est faite par le président de l'utilisation de cette délégation.

#### Article 3: subdélégation

Toute subdélégation de signature est prohibée.

### Article 4 : durée

La présente décision prend effet à compter du 5 juillet 2025 et de sa publication après transmission à la rectrice de la région académique Normandie, chancelière des universités. Les délégations consenties prennent fin au plus tard, soit à la fin du mandat du déléguant soit à la fin du mandat ou à la cessation des fonctions des délégataires.

### Article 5 : exécution et publicité

La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment par publication sur le site Internet de l'université.

Fait à Mont-Saint-Aignan, le 18 juillet 2025

Le président,

Franck LE DERF

Le Président

de l'Université de Rouen Normandie

Par délé ation,

la Directrice Générale de Services par interim, la Directrice Générale Adjointe en charge

des ressources internes et du pilotage

Sylvie MONSINJON

www.univ-rouen.fr